



2022

Fédération Française de Baseball & Softball

2022

N5**PROCES VERBAUX****Septembre Octobre 2022**

Recueil des délibérations, Actes & Décisions du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

**Bureau fédéral
du 6 septembre 2022 en téléconférence**

Membres ayant participé à la réunion : Marie-Christine BINOT, Christelle BONAVITA, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Damien GUIONIE, Jean-Marie MEURANT, Fouzia SAIDI, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET.

Assistent également :: Stephen LESFARGUES, François COLLET.

À 19h30, il est constaté la présence de 8 membres, le Bureau fédéral peut valablement délibérer.

I. Vie fédérale

Appel du club 044005 - CRICKET CLUB DE NANTES contre la décision de la Commission Nationale Sportive Cricket (CNSC) du 16 août 2022

Le Bureau fédéral ayant pris connaissance des éléments du dossier et de l'avis de la Commission fédérale juridique et réglementation :

- Décide d'infirmer la décision contestée de la CNSC du 16 août 2022 sanctionnant le Nantes Cricket Club de quatre défaites par forfait assorties chacune d'une amende pour forfait de 200 € pour le premier match et de 300 € pour les trois matchs suivants pour récidive suite au forfait du club pour les rencontres l'opposant au club de Lisses en D1 féminine de Cricket les 30 et 31 juillet 2022, et,
- Préconise l'application pour ces quatre rencontres de l'article 3.4 du règlement des championnats nationaux – féminins T20 Division 1, Division 2 qui prévoit que : « En cas d'impossibilité de reprogrammer un match reporté avant cette date, le match est abandonné avec partage de points entre les deux équipes (1/1) ».

En effet, le Bureau fédéral estime que c'est sans motif valable que la CNSC a déclaré indisponible le terrain de Lisses, sur lequel devait se jouer ces rencontres les 18 et 19 juin 2022, privant ainsi de base réglementaire la décision de report consécutive et les décisions suivantes prises par la CSNC à ce sujet.

Demande d'autorisation du club 077006 - TEMPLIERS DE SÉNART rencontre amicale avec un club non affilié à la FFBS

Le Bureau fédéral prend note et donne son accord pour la tenue d'une rencontre amicale du club des Templiers de Sénart avec le club Ranelagh Paris, non encore affilié à la FFBS.

Demande d'autorisation de tournoi du club 034004 - BASEBALL CLUB BITERROIS

Le Bureau fédéral prend note et donne son accord pour la tenue du Tournoi Béziers Women Fastpitch Tournament qui se tiendra les 22 et 23 octobre 2022 à Béziers en présence d'équipe en provenance de France ou d'Espagne.

Entente

Le Bureau fédéral valide l'entente suivante :

- PUC/ PARIS BCF (PARIS UNIVERSITÉ CLUB-075027 - BCF/ 075003) Open de France Softball 12U, droits sportifs 075003 - PARIS UNIVERSITÉ CLUB

II. Comité Directeur

Le prochain Comité Directeur se tiendra au mois d'octobre.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h35.

**Comité Directeur
du 6 septembre 2022 en téléconférence**

Membres présents : Vincent BIDAUT, Marie-Christine BINOT, Christelle BONAVITA, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Damien GUIONIE, Frederic KERBECHÉ, Jean-Marie MEURANT, Patrick MILLIO, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, Fouzia SAIDI, David TEN EYCK.

Membres absents excusés : Nora KHEMACHE, Véronique GRISOT-GARBACZ, Stéphanie KUNTZ, Anne-Marie MOREL.

Assistent également : Stephen LESFARGUES, François COLLET, Noémi CHEVALIER-MICHON.

I. Ouverture, Actualités

Il est constaté à 20h11 que 12 membres étant présents, le Comité Directeur peut valablement délibérer sous la présidence de Thierry RAPHET.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence et en profite pour féliciter l'équipe de France 15U pour sa participation à la Coupe du Monde.

Le Comité Directeur prend acte de la démission au 1er Aout d'Emmanuel DANG-VAN de son mandat au sein du Comité Directeur de la Fédération.

II. Ordre du jour

Le Secrétaire Général rappelle l'ordre du jour :

- Ouverture, Actualités
- Ordre du jour
- Examen des Statuts de France Cricket
- Divers

Le Comité Directeur valide l'ordre du jour à l'unanimité.

III. Examen des Statuts de France Cricket

Après examen et discussion, le Comité Directeur décide à l'unanimité de rejeter le projet de nouveaux statuts soumis par France Cricket considérant qu'ils ne sont pas compatibles avec les statuts de la Fédération.

Le Comité Directeur souligne également que l'esprit qui se dégage de ces statuts ne représente pas les valeurs de la Fédération.

En conséquence, le Comité Directeur fédéral demande au Président de France Cricket de retirer l'adoption de ces nouveaux statuts de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire de France Cricket prévue le 21 septembre 2022.

Si le Comité Directeur de France Cricket souhaite présenter un nouveau projet au visa de la Fédération, un travail de mise en conformité aux statuts fédéraux et aux principes du contrat d'engagement républicain signé par le Président de la Fédération (et applicable à toute fédération agréée), devra être réalisé.

Le Comité Directeur fédéral insiste sur le fait que la Fédération a reçu délégation du ministre chargé des sports pour la pratique du Cricket en France jusqu'au 31 décembre 2025, et que, jusqu'à cette date, France Cricket est tenue, dans le cadre de la délégation de gestion de la pratique du Cricket qui lui est confiée par la Fédération, à la compatibilité de ses statuts aux statuts fédéraux (article 8.5.2 des statuts fédéraux : *Cette délégation est subordonnée à la compatibilité des statuts de l'association France Cricket avec les présents statuts de la Fédération Française de Baseball et Softball.*)

Enfin, le Comité Directeur fédéral tient à exprimer sa sidération suite aux remontées qui lui ont été faites quant aux conditions dans lesquelles s'est déroulée la réunion

du Comité Directeur de France Cricket du 23 août dernier, en particulier lors du vote de la délibération approuvant ce projet de nouveaux statuts, et rappelle l'importance du fonctionnement démocratique des instances dirigeantes.

De plus le Comité Directeur signale que la FFBS est trop souvent alertée ces dernières semaines par des clubs de Cricket, d'un manquement à la transparence dans son fonctionnement démocratique.

Départ de David Ten Eyck à 20h44, le nombre de votant passe à 11.

IV. Divers

Le Comité Directeur tient à féliciter le staff et les joueurs de l'équipe de France 15U pour sa prestation lors de la coupe du monde qui s'est tenue au Mexique.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h20.

Bureau fédéral du 21 septembre 2022 par consultation écrite

Le vote a été ouvert du mardi 20 septembre 2022 à 15h45 au vendredi 23 septembre 2022 à 17h via l'application Balotilo, et clôturé par anticipation le 21 septembre 2022, la totalité des membres du Bureau fédéral ayant exprimé leur vote.

Membres ayant pris part aux votes (8) : Marie-Christine BINOT, Christelle BONAVITA, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Damien GUIONIE, Jean-Marie MEURANT, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, Fouzia SAIDI.

I. Ententes

Le Bureau fédéral valide les ententes suivantes :

- PUC/BCF pour l'Open de France de Softball 12U 2022,
- Montbéliard/Chalon-Saône/Fenay/Auxerre pour l'Open de France de Baseball 18U 2022,
- Rouen/Les Andelys/Louviers/Saint-Lô pour l'Open de France de Baseball 18U 2022,
- Valbonne/Nice/Vallée du Gapeau/Tourettes/Marseille pour l'Open de France de Baseball 18U 2022.

Résultats du vote :

Approuvez-vous les demandes d'ententes suivantes ?	
Nombres de voix :	
Open de France de Softball 12U - PUC/BCF	8
Open de France de Baseball 18U - Montbéliard/Chalon-Saône/Fenay/Auxerre	7
Open de France de Baseball 18U - Rouen/Les Andelys/Louviers/Saint-Lô	6
Open de France de Baseball 18U - Valbonne/Nice/Vallée du Gapeau/Tourettes/Marseille	5

II. CFS

Le Bureau fédéral décide d'attribuer les droits d'organisation de la finale du Championnat de France de Division 3 Baseball au club de Montigny-le-Bretonneux.

Résultats du vote :

Résultats du vote :

Attribuez-vous les droits d'organisation de la finale de la Division 3 Baseball à Montigny ?	
Le «oui» l'emporte à 100% sur le «non» (0%).	
Nombres de voix :	
Oui : 7	
Non : 0	
Ne se prononce pas : 1	

Bureau fédéral du 5 octobre 2022 par téléconférence

Membres ayant participé à la réunion : Marie-Christine BINOT, Christelle BONAVITA, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Damien GUIONIE, Jean-Marie MEURANT, Fouzia SAIDI, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET.

Membres invités : Stephen LESFARGUES, François COLLET.

À 20h07, il est constaté la présence de 6 membres, le Bureau fédéral peut valablement délibérer.

I. Commissions

CNAB

Le Bureau fédéral approuve des Bulletins de la CNAB :

- Bulletin CNAB 2022B21 du 20.07.2022
- Bulletin CNAB 2022B22 du 27.07.2022
- Bulletin CNAB 2022B23 du 03.08.2022
- Bulletin CNAB 2022B24 du 10.08.2022
- Bulletin CNAB 2022B25 du 17.08.2022
- Bulletin CNAB 2022B26 du 25.08.2022
- Bulletin CNAB 2022B26 du 25.08.2022
- Bulletin CNAB 2022B27 du 07.09.2022

- Bulletin CNAB 2022B28 du 14.09.2022
- Bulletin CNAB 2022B29 du 21.09.2022
- Bulletin CNAB 2022B30 du 28.09.2022
- PV 03_2022 CNAB du 01.08.2022
- Relevé de décision CNAB 06_2022

CNAS

Le Bureau fédéral approuve des Bulletins de la CNAS :

- Bulletin CNAS N° 2022S20 du 24 août 2022_v1.1
- Bulletin CNAS N° 2022S20 du 24 août 2022_v1.2
- Bulletin CNAS N° 2022S21 du 1 septembre 2022_v1.1
- Bulletin CNAS N° 2022S22 du 7 septembre 2022_v1.1
- Bulletin CNAS N° 2022S23 du 14 septembre 2022_v1.1
- Bulletin CNAS N° 2022S24 du 21 septembre 2022_v1.1
- Bulletin CNAS N° 2022S25 du 29 septembre 2022_v1.1
- PV 01_2022 CNAS du 01-08-22_v1.1

CFSS

Le Bureau fédéral approuve des Bulletins de la CFSS :

- CFSS_2022B18
- CFSS_2022B19
- CFSS_2022B20
- CFSS_2022B21
- CFSS_2022B22
- CFSS_2022B23
- CFSS_2022B24
- CFSS_2022B25

CFS

Le Bureau fédéral approuve les procès-verbaux de la CFS :

- FFBS_CFS_PV21
- FFBS_CFS_PV22
- FFBS_CFS_PV23
- FFBS_CFS_PV24
- FFBS_CFS_PV25
- FFBS_CFS_PV26
- FFBS_CFS_PV27
- FFBS_CFS_PV29
- FFBS_CFS_softball_PV22-2022_13-07-2022
- FBS_CFS_softball_PV23-2022_31-08-2022
- FBS_CFS_softball_PV24-2022_07-09-2022
- FBS_CFS_softball_PV25-2022_14-09-2022

Le bureau Fédéral demande la modification du FFBS_CFS_PV28 précisant qu'il s'agit de la 3eme expulsion du joueur de Bréal sous-Montfort et non de la 4eme.

CFF

Le Bureau fédéral approuve le compte rendu de Réunion CFF du 21 juillet 2022

CFJeunes

Le Bureau fédéral approuve les documents de la CFJ : PV7-2022-12-juillet

20h13, arrivée de Marie-Christine BINOT, le nombre de Votant passe à 7

II. Vie fédérale

Appels

Ligue régionale des Hauts-de-France c/ CNSC du 6 septembre 2022

Après lecture de l'avis de la CFJR, le Bureau fédéral considérant que les sanctions disciplinaires relèvent de la seule compétence des instances disciplinaires fédérales et que près de 3 mois se sont écoulés et 11 réunions de la CSNC se sont tenues entre les faits et la décision de la CSNC, ce qui est dommageable au club sanctionné :

- Renvoie la décision attaquée devant la CSNC pour un nouvel examen prenant en compte les observations ci-dessus exposées quant aux sanctions disciplinaires et aux délais traitement,
- Rappelle à la CSNC qu'elle peut solliciter les instances dirigeantes de France Cricket aux fins de saisine de la Commission fédérale de discipline mais ne saurait s'y substituer en demandant à la Ligue d'appliquer à un club et à des joueurs des sanctions disciplinaires,
- Demande à la CSNC de modifier l'article 21 des Règlements généraux des compétitions officielles de France Cricket afin d'en exclure toute disposition à vocation disciplinaire,
- Conseille à la CSNC de prévoir un délai maximum de transmission des rapports d'incidents par les arbitres.

091015 - Vipers Grigny Cricket Club c/ CNSC du 13 septembre 2022

Après lecture de l'avis de la CFJR, le Bureau fédéral considérant que les sanctions disciplinaires relèvent de la seule compétence des instances disciplinaires fédérales :

- Renvoie la décision attaquée devant la CSNC pour un nouvel examen prenant en compte l'observation ci-dessus exposée quant aux sanctions disciplinaires,
- Rappelle à la CSNC qu'elle peut solliciter les instances dirigeantes de France Cricket aux fins de saisine de la Commission fédérale de discipline mais ne saurait s'y substituer en appliquant à des joueurs des sanctions disciplinaires,
- Demande à la CSNC de modifier l'article 21 des Règlements généraux des compétitions officielles de France Cricket afin d'en exclure toute disposition à vocation disciplinaire.

035006 - Bréal sous Montfort Panthers c/ CFS 21 septembre 2022

Après lecture de l'avis de la CFJR, le Bureau fédéral considérant qu'il ne lui appartient pas de traiter des contestations des sanctions sportives résultant de décisions arbitrales n'ayant fait l'objet d'aucun protêt et que c'est à juste titre que la

CFS a pris en considération l'expulsion du 11 septembre 2022, décide de confirmer la décision de la CFS du 21 septembre 2022 sanctionnant l'équipe de Bréal sous Montfort d'une amende pour cumul de trois expulsions par les membres de son équipe.

20h35, arrivée de Sylvain Ponge, le nombre de votant passe à 8

Affiliation

Le Bureau fédéral valide l'affiliation provisoire du club Les Ours d'Arles-sur-Tech, présidé par Mme Céline WICART, sis 16 rue del Camp de la Teularie 66150 Arles-sur-Tech, sous le numéro 066012.

Tournois

006024 - B.C CONTOIS

Le Bureau Fédéral prend acte de la participation du Club 006024 - B.C CONTOIS à l'open ITALIA 2022 (senior Softball) qui se tiendra les 15 et 16 octobre 2022 à Ronchi dei Legionari (Italie).

006022 - CAVIGAL DE NICE

Le Bureau fédéral prend acte de la participation du Club 006022 – CAVIGAL DE NICE à l'open ITALIA 2022 (senior Softball) qui se tiendra les 15 et 16 octobre 2022 à Ronchi dei Legionari (Italie).

075014 - BAT PARIS

Le club 075014 -BAT PARIS rend compte au Bureau fédéral de l'organisation d'un tournoi de Softball « Tournoi de Fleur » les 15 et 16 Octobre 2022 sur les terrains de Mortemart et Vincennes, rassemblant des équipes 19 ans et plus avec 1 équipe en provenance des Pays bas, 2 équipes en provenance de Grande Bretagne, 1 équipe en provenance d'Allemagne et 4 équipes françaises (BAT Paris, Nogent, Nantes, Limeil-Brevannes).

Le Bureau fédéral a pris note l'organisation de ces tournois amicaux, et demande aux organisateurs de respecter les conditions sanitaires COVID 19 définies par le gouvernement français qui seront en vigueur à ce moment-là, valable pour l'ensemble des participants.

III. Comité Directeur

Le prochain Comité Directeur se tiendra le 20 octobre 2022 à 20h00 en téléconférence.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h35.

Comité Directeur du 20 octobre 2022 en téléconférence

Membres présents : Vincent BIDAUT, Marie-Christine BINOT, Christelle BONAVITA, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Véronique GRISOT-GARBACZ, Damien GUIONIE, Jean-Marie MEURANT (20h30), Anne-Marie MOREL, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, Fouzia SAIDI, David TEN EYCK.

Membres absents excusés : Frederic KERBECHÉ, Nora KHEMACHE, Stéphanie KUNTZ, Patrick MILLIO.

Assistent également : Stephen LESFARGUES, François COLLET, Noémi CHEVALIER-MICHON.

I. Ouverture, Actualités

Il est constaté à 19h00 que 11 membres étant présents, le Comité Directeur peut valablement délibérer sous la présidence de Thierry RAPHET.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence.

II. Ordre du jour

Le Secrétaire Général rappelle l'ordre du jour :

- Ouverture, Actualités
- Ordre du jour
- Approbations des P.V.
- Commissions
- Direction Technique Nationale
- Vie Fédérale
- Divers

Le Comité Directeur valide l'ordre du jour à l'unanimité.

III. Approbations des P.V.

Le Comité Directeur approuve les PV suivants :

- PV BF 2022_07_26_V1
- PV BF 2022_08_16_V1
- PV BF 2022_09_06_V1
- PV BF 2022_09_21
- PV BF 2022_10_05
- PV CD FFBS 23_06_2022
- PV-CD-FFBS-05-08-2022
- PV CD FFBS 06_09_2022_V0

IV. Commissions

Renouvellement des Commissions fédérales

Le Comité Directeur lance l'appel à candidatures à la présidence des Commissions

fédérales. Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires, les Présidents seront nommés pour des mandats de deux ans, soit 2023 et 2024. La date limite de candidature est fixée au 30 novembre 2022.

CFJR

Le Comité Directeur approuve les modifications réglementaires présentées par la Commission Fédérale Juridique et Réglementation en accord avec les organes et commissions de la Fédération concernés.

Le Comité Directeur signale que les conditions d'indemnisation des arbitres et scoreurs seront examinées lors de sa prochaine réunion, et qu'en conséquence, les provisions correspondantes prévues aux annexes des règlements généraux des épreuves sportives pourront être révisées en conséquence.

La Commission Fédérale Juridique et Réglementation est chargée d'établir l'annexe réglementation du présent Comité Directeur en reprenant in extenso les textes votés.

Arrivée de Jean-Marie MEURANT, le nombre de votants passe à 12.

CFJ

Le Comité Directeur approuve les documents suivants de la Commission Nationale Jeunes :

- PV5-2022-3-mai
- PV6-2022-31-mai
- PV7-2022-12-juillet

CFS

Le Comité Directeur approuve les documents suivants de la Commission Fédérale Sportive :

- FFBS_CFS_PV30
- FFBS_CFS_PV30
- FFBS_CFS_softball_PV26-2022_21-09-2022
- FFBS_CFS_softball_PV27-2022_05-10-2022

CNAB

Le Comité Directeur approuve les documents suivants de la Commission Nationale Arbitrage Baseball :

- Bulletin CNAB 2022B31 du 05.10.2022
- Bulletin CNAB 2022B32 du 12.10.2022
- PV 04_2022 CNAB du 04.10.2022

CFSS

Le Comité Directeur approuve les documents suivants de la Commission Fédérale Scoring et Statistiques :

- CFSS_2022B26
- CFSS_2022B27

CNAS

Le Comité Directeur approuve les documents suivants de la Commission Nationale Arbitrage Softball :

- Bulletin CNAS N° 2022S26 du 6 octobre 2022_v1.2
- Bulletin CNAS N° 2022S27 du 12 octobre 2022_v1.0
- Bulletin CNAS N° 2022S27 du 12 octobre 2022_v1.0

Commission Fédérale Financière

Le Président de la Commission Fédérale Financière présente la situation budgétaire au Comité Directeur.

V. Direction Technique Nationale

Pass'sport

Le DTN fait un point sur le dispositif Pass'sport, à savoir :

- Le Pass'Sport peut être accepté pour remboursement après prise de licence
- Le dispositif est ouvert jusqu'au 31 décembre 2022

CE senior baseball 2023

Le DTN donne une information sur le prochain Championnat d'Europe masculin senior baseball. Celui-ci sera organisé dans cinq villes en République Tchèque : Brno, Ostrava, Praha, Třebíč, Blansko avec les dates du 24 septembre au 1er octobre 2023.

INFBS

Pour information, l'INFBS entame une campagne d'information sur le nouveau statut des instructeurs. Pour rappel, à partir du 01 janvier 2023, la FFBS devra s'assurer que les instructeurs désirant être rémunérés, respectent la réglementation du travail en France. Le principe d'indemnité ne pourra plus être utilisé.

Afin de mieux répondre aux différentes sollicitations, l'INFBS a planifié 4 réunions. Voici les dates de réunions et les liens (le contenu sera le même) :

- Pour les ligues et CD organisateurs de formation le jeudi 20 octobre à 19h
- Pour les instructeurs arbitrage et officiel le jeudi 27 octobre à 19h
- Pour les instructeurs scoring le jeudi 03 novembre à 19h
- Pour les instructeurs sportif le mardi 08 novembre à 19h

Une fois les réunions menées, le support complété des éléments abordés lors de ces 4 réunions sera envoyé à tous les acteurs.

VI. Vie Fédérale

Départ de Fouzia SAIDI, le nombre de votants passe à 11.

Affiliation

Le Comité Directeur valide l'affiliation définitive du club Les Ours d'Arles-sur-Tech, présidé par Mme Céline WICART, sis 16 rue del Camp de la Teularie 66150 Arles-sur-Tech, sous le numéro 066012.

Mise en sommeil

Le Comité Directeur valide la mise en sommeil des clubs suivants, à jour de leur cotisation annuelle 2022 :

- 075035 Club Sportif Eelavar France
- 078013 CHÂTEAU DE THOIRY CRICKET CLUB

Radiation

Conformément à l'article 5.2 du Règlement intérieur fédéral, le Comité Directeur prononce la radiation des clubs suivants, qui ont cessé leurs activités et n'ont pu régler la cotisation annuelle 2022 après rappel de la Trésorerie générale :

- 098016 OLYMPIQUE DE NOUMÉA SECTION BASEBALL LES BRAVES
- 050012 FUN SOFTBALL BASEBALL PAYS GRANVILLAIS

Création Comité Départemental 89

Le Comité Directeur prend acte de la création du CD89, siège social maison des sports 10 avenue 4e RI, BP 11, 89000 AUXERRE et lui accorde les pouvoirs définis à l'article 13 du règlement intérieur fédéral conformément à l'article 11 de ce même règlement.

Attribution de manifestations fédérales

Le Comité Directeur attribue les droits d'organisation des compétitions suivantes :

- Open Féminin de Baseball du 8 au 10 avril 2023 au club d'Ermont
- Interligues Little League Baseball du 24 au 27 août 2023 et du 22 au 25 août 2024 au club de Pineuilh

Le Comité Directeur repousse sa décision sur l'attribution des Opens de France de Softball 12U au Comité Directeur du 8 décembre et est informé par la CF Jeunes de l'étude de la création de l'Open de France de Softball 15U et d'Interligues Little League Softball.

Candidatures à des événements internationaux

Suite à l'appel à candidatures lancé par la WBSC Europe relayé par la Fédération et après échanges avec les clubs intéressés le Comité Directeur décide :

- De soutenir la candidature du club de Valenciennes à l'accueil de l'Euro Féminin Baseball 2024
- De manifester l'intérêt de la France pour l'accueil de l'Euro Baseball 17U 2024

Contrat de prestation de services Yohann Gabriel

Le Comité Directeur approuve le contrat de prestation de services entre la Fédération et l'auto-entreprise de Yohann Gabriel pour l'organisation du Camp fédéral 2022 qui se déroulera à Béziers du 24 au 28 octobre 2022.

Loi sport - Réforme électorale

La loi Sport du 2 mars 2022 a imposé de nouvelles obligations en matière de gouvernance des fédérations sportives en exigeant une parité stricte et une représentativité des différents acteurs du sport au sein des instances dirigeantes :

- Parité femme-homme avec une différence maximale de 1 membre entre les deux genres,
- 2 représentants SHN : 1 femme et 1 homme élus par leurs pairs,
- 1 représentant des entraîneurs élu par ses pairs,
- 1 représentant des arbitres élu par ses pairs,
- 1 médecin élu par AG dans textes fédéraux,
- Au plus 25% des sièges réservés à des licenciés ayant une qualité particulière.

Le mode de scrutin majoritaire plurinominal avec candidatures individuelles, en vigueur au sein de la Fédération, ne permettant pas de répondre en pratique à ces nouvelles exigences, le Comité Directeur demande qu'une réflexion soit menée sur la mise en place d'un scrutin de liste majoritaire et qu'une proposition soit présentée lors de sa prochaine réunion afin de pouvoir décider, le cas échéant, des modifications statutaires et réglementaires à soumettre à l'assemblée générale annuelle 2023 de la Fédération.

Le Comité Directeur remarque par ailleurs l'absence du corps des scoreurs dans les dispositions de la Loi Sport et souhaite que ce dernier soit traité sur un pied d'égalité avec les autres corps d'officiels dans le cadre de cette réflexion sur la réforme électorale.

Départ de Vincent BIDAUT, le nombre de votants passe à 10.

Appel au Comité Directeur

Le Comité Directeur décide d'infirmer la décision du Bureau Fédéral concernant la demande initiale du Nantes Cricket Club, portant annulation de la sanction infligée par la Commission Nationale Sportive Cricket le 2 août 2022.

Résultat du vote:

Contre : 2 Abstention: 0 Pour : 8

Le Comité Directeur considère que l'appel initial du Nantes Cricket Club contre la décision de la CNSC de sanctionner le club pour forfait était irrecevable, car formulé hors délai auprès de la Fédération.

France Cricket

Le Secrétaire Général résume au Comité Directeur les échanges de ces dernières semaines avec France Cricket et le Bureau d'accompagnement à l'autonomie des fédérations sportives du Ministère des Sports sur la question de l'autonomie du cricket français.

Départ de Véronique GRISOT-GARBACZ, le nombre de votants passe à 9.

Après discussion, le Comité Directeur approuve la convention proposée pour la période 2023- 2025 (8 pour, 1 abstention). Celle-ci prévoit, conformément aux échanges menés dans le cadre du groupe de travail, une autonomie accrue du cricket français afin de l'aider à se mettre dans les meilleures dispositions pour obtenir la délégation lors de la campagne de renouvellement des délégations qui s'ouvrira en 2025.

Dans le cadre de cette autonomie accrue, il est désormais prévu que les clubs de cricket s'affilient auprès de France Cricket et que ce soit France Cricket et non plus la Fédération qui délivre les licences portant sur la discipline du cricket.

Sous réserve d'une approbation du Comité Directeur de France Cricket et des Assemblées Générales des deux organisations, ainsi qu'une mise en conformité des statuts de France Cricket avec ceux de la Fédération, cette convention entrera en vigueur le 1er décembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h30.